

17 septembre 2013

Les actifs en situation de précarité en Ile-de-France : comment éviter l'exclusion ?

Le travail ne protège pas de la pauvreté.

Alors que 12% des Franciliens vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE, le CESER souligne dans son rapport* que la lutte contre la précarité des actifs doit se faire en agissant à long terme sur les causes à l'origine de celle-ci.

Il propose ainsi au Conseil régional :

- **de faire du logement et de son accès pour tous une véritable priorité** en construisant plus de logements très sociaux à imaginer dans le cadre d'une mixité sociale. Le CESER soutient la politique de réhabilitation du parc ancien et dégradé menée par la Région.

et d'agir :

- **sur la mobilité et les transports** en soutenant et en valorisant les actions développées et menées par les collectivités territoriales et les associations (covoiturage, prêt de véhicules, aide au permis, transports à la demande),
- **sur l'emploi et les freins à l'emploi** en développant les forums par branches d'activités afin que se rencontrent l'offre et la demande,
- **sur la formation et la qualification** en les rendant accessibles en priorité aux publics les plus en difficulté (développement de l'alphabétisation et de la formation linguistique et en valorisant les emplois en déficit de candidats).
- **sur la santé et la protection sociale** en promouvant les dispositifs de prévention existants qui favorisent l'accès aux soins : les réseaux, les ateliers santé-villes...

Le CESER souligne l'importance d'une observation sociale commune et partagée entre l'Etat, la Région et les acteurs sociaux locaux. Ainsi, la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES) devrait être pérenne et voir sa mission confortée et amplifiée.

*** Rapport de la commission Santé, solidarité et affaires sociales: « les actifs en situation de précarité en Ile-de-France : comment éviter l'exclusion » présenté par Pierre-François MARCO**